

**COMMUNE DE VALFF
140A RUE PRINCIPALE
67210 – VALFF**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2022
Sous la Présidence de Monsieur le Maire – Germain LUTZ**

Nombre de conseillers élus : 15

Nombre de conseillers en fonction : 15

Membres présents : Monsieur Laurent COLOMBO – Monsieur Bernard FRINDEL – Madame Audrey HATTERER-NOURRY - Monsieur Germain LUTZ - Madame Denise LUTZ-ROHMER - Monsieur Christophe PETER – Monsieur Denis ROSFELDER– Madame Monique ROSFELDER - Monsieur Jean-Pierre VOEGEL - Monsieur Séraphin VOEGEL – Madame Valérie WEHREL

Membres excusés : Monsieur Bernard HIRTZ qui donne procuration à Monsieur Bernard FRINDEL, Madame Patricia TÊTU qui donne procuration à Madame Monique ROSFELDER

Membre absent non excusé : Madame Patricia JACOB, Madame Emmanuelle VAN DER GIESSEN

Secrétaire de séance : Mme Carole BEN GANDIL

M. le Maire, Germain LUTZ, ouvre la séance à 20 h 00 en souhaitant à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

POINT N° 01

Approbation du procès-verbal du 11 juillet 2022

Le PV ne soulevant aucune remarque, est **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

POINT N° 02

Bons attribués au Lauréat du Fleurissement 2022

Dans le but de valoriser le Fleurissement, Monsieur le Maire propose d'augmenter le bon de 20,00 € à 30,00 €.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Monique ROSFELDER, Adjointe au Maire pour ce point.

Les lauréats 2022 sont :

ANDRES Marie-Thérèse, ANDRES René, BODEIN Monique, DIEHL Salomé, ESCHBACH Pascal, FRITSCH Joël, FUCHS Robert, GROSS Bruno, HAMM Vincent, HELLARD Christophe, HOFFBECK Thierry, HUMLER Aloyse, JOST Jean-Claude, KIEL Francis, MEYER Bernard, MEYER Raymond, MULLER Cédric, MULLER Marylène, PETITFILS Jacques, Restaurant LE VALVA, Restaurant DU TILLEUL,



SCHULTZ Charles, SCHULTZ Dominique, SITTLER Sébastien, SUR Bernard, TRUFFIER Alexandre, VELTEN Antoine, VOEGEL Alain, VOROS Denis, VOROS Fernande, WAGENTRUTZ Rémy.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N° 03

Réfection des îlots en enrobés et marquages aux sols sur la RD 206

Suite aux travaux de la RD 206 entre le rond-point de BOURGHEIM et le Restaurant AU SOLEIL, la réfection des îlots en enrobés et le marquage aux sols est à la charge de la Commune.

- La réfection des îlots en enrobés a été fait par l'Ets EIFFAGE de Wolxheim pour la somme de 2 997,10 € HT soit 3 596,52 € TTC
- Le marquage aux sols (passages piétons, tourne à gauche vers la Rue du Moulin, Rue des Flaques, Rue des Bleuets et point d'îlots avec zébra) a été fait par l'Ets SIGNATURE de Rixheim pour la somme de 4 024,00 € HT soit 4 828,80 € TTC. Les bandes sont faites en résine.

Le Conseil Municipal prend acte des travaux pour la somme totale de 7 017,10 € HT soit 8 420,52 € TTC.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

POINT N° 04

Modifications nominatives de certains baux ruraux

Changement de nomination pour les baux ruraux suivants :

- M. Vincent WEHREL 297 rue Principale,
Parcelle 140 - Section 53 - Lieudit Breitmatt
Parcelle 117 – Section 51 – Lieudit Langefeld
seront au nom de M. Martial WEBER 18 rue Large à VALFF
- Mme Marie-Madeleine MULLER 39 A rue Principale,
Parcelle 254 - Section 52 – Lieu Breitmatt
Parcelles 001 – Section 21 – Lei Niederbrouch
Parcelle 002 – Section 21 – Lieu Kleinbuechel
seront au nom de M. Cédric MULLER 33 Rue Sainte Odile à VALFF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DONNE SON ACCORD pour les modifications nominatives des baux ruraux

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

POINT N°05

Instauration d'un taux spécifique en matière de Taxe d'Aménagement Communale sur un secteur délimité

Après la délibération prise le 11 Juillet 2022, sur la Taxe d'Aménagement dans les zones artisanales, il convient d'y ajouter en annexe les plans de la zone avec les numéros de parcelles que détient la Mairie.

- VU** le code l'urbanisme et notamment son article L. 331-14 et suivants ;
- VU** la délibération du 17 octobre 2011 fixant l'instauration du taux de la taxe d'aménagement sur le territoire communal ;
- VU** la délibération du 12 novembre 2013 approuvant la modification du taux de la taxe d'aménagement sur les zones à urbaniser ;

CONSIDERANT que par délibération du 12 novembre 2013 le Conseil municipal a décidé une modification du taux de la taxe d'aménagement sur les zones à urbaniser en le portant à 5% et de maintenir en parallèle un taux de 4% sur l'ensemble des zones urbaines ;

CONSIDERANT que l'article L 331-14 du Code de l'urbanisme prévoit que les communes peuvent fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1% et 5% selon les aménagements à réaliser, par secteur de leur territoire ;

CONSIDERANT que dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de l'article 109 la loi de finances pour 2022 prévoyant un partage de la taxe d'aménagement de la commune vers l'EPCI au regard des compétences respectives en tenant compte des charges assumées par chaque entité, il est proposé une modification du taux de la taxe d'aménagement, uniquement sur le secteur cadastré en Section 10 situé en zone urbaine dans l'emprise du Parc d'Activités du Piémont, porté à 5%.

SUR les exposés préalables de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'instituer sur le secteur cadastré en Section 10 situé en zone urbaine dans l'emprise du Parc d'Activités du Piémont, délimité sur le plan joint, un taux spécifique de taxe d'aménagement de 5% ;

PRECISE que la délibération accompagnée du plan est valable pour une durée d'un an reconductible ;

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en application la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

POINT N°06

Panneau lumineux AB1 sur candélabre

Proposition de pose d'un panneau AB1 à led sur candélabre entre le rond-point de BOURGHEIM et la Rue des Bleuets (priorité à droite).

Montant du devis, 1 370,00 € HT soit 1 644,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire

DONNE SON ACCORD

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

POINT N°07

Plan Communal de distribution d'iode

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Denise LUTZ-ROHMER, Adjointe au Maire, qui énonce le Plan Communal de distribution d'iode comme suit :

Le service de Défense Protection Civile de la Préfecture du Bas-Rhin adressait le 28 juillet 2022 un mail aux communes, concernant l'actualisation du dispositif ORSEC départemental de distribution des comprimés d'iodure de potassium intégrant deux corrections.

Ce dispositif détaille sur 66 pages les modalités de distribution des comprimés d'iodure de potassium à la population en cas de déclenchement d'un plan de crise dans le cadre d'un risque majeur nucléaire.

À la page 34 de ce plan ORSEC est précisé « Un plan communal de distribution des comprimés d'iode doit être mis en place et rédigé par les maires. »

Un tel plan n'existant pas en tant que tel pour Valff, même si dans le plan communal de sauvegarde il y a une fiche nucléaire, et le contexte politique actuel faisant planer le risque nucléaire de façon très réelle, il est préférable afin d'éviter toute désorganisation en cas de crise de rédiger ce plan qui fera office de feuille de route.

Mme Denise LUTZ-ROHMER fait part de ce qu'elle a préparé afin de pouvoir en discuter et réajuster en cas de besoin. Après cela, il faudra valider ce plan et il devra être communiqué au préfet du département (SIDPC) par courrier à l'adresse électronique : pref-defense-protection-civile@bas-rhin.gouv.fr

Le Conseil Municipal, après avoir OUI les explications citées ci-dessus

DONNE SON ACCORD pour valider le plan communal de distribution d'iode.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

POINT N°08

Rapport des Commissions : Urbanisme

Certificat d'urbanisme

→ Demande déposée par SCP SIEGENDALER-POLIFKE-GROSS-GAESSLER 14 rue de la Promenade à BARR (67140) pour la vente au Lieudit Rietherfeld à VALFF (67210)
CU 067 504 22 R0011

→ Demande déposée par SCP SIEGENDALER-POLIFKE-GROSS-GAESSLER 14 rue de la Promenade à BARR (67140) pour la construction d'une maison individuelle au Lieudit Rietherfeld à VALFF (67210)
CU 067 504 22 R0012

→ Demande déposée par SCP Mickaël SOHET 2 rue de l'Eglise à MOLSHEIM (67120)
pour la vente au 2 A rue Large à VALFF (67210)
CU 067 504 22 R0013

→ Demande déposée par RUSTENHOLZ-TRENS 1 rue de la Scierie CS 40047 à
ERSTEIN (67150) pour la vente au 4 rue Muhlmatt à VALFF (67210)
CU 067 504 22 R0014

→ Demande déposée par SCP SIEGENDALER-POLFKE-GROSS-GAESSLER 14 rue
de la Promenade à BARR (67140) pour la vente au Lieudit Rietherfeld à VALFF (67210)
CU 067 504 22 R0015

Déclaration préalable

→ Demande déposée par HERRMANN Auguste 1 route de Zellwiller à VALFF (67210)
pour le remplacement des fenêtres, volets roulants et portes
DP 067 504 22 R0015

→ Demande déposée par LANG Denis 93 rue Principale à VALFF (67210) pour le
remplacement de la charpente – lattages – tuiles rouges (rénovation à l'identique)
DP 067 504 22 R0016

→ Demande déposée par VILLEMIN Stéphane 75 A rue du Château à VALFF (67210)
pour le remplacement du portail, mise en place d'une piscine enterrée
DP 067 504 22 R0017

→ Demande déposée par ACKER Guillaume 232 rue Meyer à VALFF (67210) pour la
mise en place d'une piscine
DP 067 504 22 R0018

Permis de construire

→ Demande déposée par VOEGEL Vincent 6 rue de la Fontaine à VALFF (67210) pour
l'extension de la maison individuelle et ajout d'une lucarne à l'étage de la construction
PC67 504 22 R0008

→ Demande déposée par GUIDETTI-FRIESS Maryline 110 G route de Valff à
MEISTRATZHEIM (67210) pour la construction d'une maison individuelle avec abri
annexe au 233 rue Meyer à VALFF (67210)
PC67 504 22 R0009

→ Demande déposée par VORMELKER Werner 9 rue St Nicolas à INNENHEIM
(67880) Section 03 Parcelle 107, réhabilitation d'une maison individuelle
PC67 504 22 R0010

POINT N°09

Communications

▶ Installation d'un miroir sur le lampadaire devant la pharmacie.

- ▶ Marquage aux sols passages piétons, les 2 « STOP » Chemin de Barr, 2 places de stationnement en résine bleu (Boulangerie et Micro-crèche), avec pose de panneaux « Arrêt Minute » et peinture jaune pour le stationnement, coût total 1 675,00 € HT soit 2 010,00 € TTC. Le Conseil prend acte. Adopté à l'unanimité.
- ▶ Le mercredi 17 août des travaux de curage ont été effectués en amont et à l'aval du pont de la Route Départementale RD 206 sur environ 100 mètres (14 camions pour un total de 250 tonnes de sable).
- ▶ Des travaux sur le réseau d'assainissement et du réseau d'eau potable dans la Rue du Château vont être réalisés par EUROVIA pour le compte du SDEA.
Montant 115 297,23 € HT soit 138 356,68 € TTC, travaux prévus début octobre.
- ▶ Un devis a été demandé au Cabinet de Géomètre Claude ANDRES pour un bornage et une lever topographique de la Rue du Château et autour de l'Eglise pour pouvoir le donner à une société qui assurera la mission de Maîtrise d'œuvre. 1600,00 € HT soit 1 920,00 € TTC. Le Conseil prend acte. Adopté à l'unanimité.
- ▶ Problème avec un lampadaire dans la Rue des Flaques : suite à la suppression du compteur à la Mairie, le lampadaire n'est plus alimenté, une alimentation sera faite en souterrain par l'éclairage du lotissement Sainte Odile, coût des travaux 2 230,35 € HT soit 2 676,42 € TTC. Adopté à l'unanimité.
- ▶ Pour l'abri-bus devant l'école c'est l'Entreprise AMANN de Boersch qui a été retenue pour un montant de 9 649,00 € HT soit 11 574,00 € TTC. Le Conseil prend acte. Adopté à l'unanimité
- ▶ La Commune a fait une demande aux domaines pour estimer la valeur du Crédit Mutuel.
- ▶ M. Damien KOENIG était en accident du travail du 16 août au 10 septembre 2022.
- ▶ M. Pierre RITTER sera en arrêt de travail du 13 octobre au 14 novembre 2022, pour raison de santé.
- ▶ Reprise du yoga le 28 septembre 2022.
- ▶ L'AGF propose des activités Sénior qui se dérouleront sur un cycle de 10 séances (Mois d'octobre, novembre et décembre).
- ▶ La Chorale Sainte Cécile change de formule, avec un repas à commander au préalable et à récupérer « Au Restaurant Du Tilleul » le Dimanche 23 octobre 2022. Au menu « couscous » au prix de 15,00 €.
- ▶ Le Dimanche 30 Octobre 2022 à 16h à l'Eglise Saint Blaise, la Chorale Sainte Cécile organise son concert.

► Exposition avicole à la salle polyvalente, le week-end du 19 et 20 Novembre 2022 avec soirée Tartes Flambées le samedi soir.

► Fête des aînés le Dimanche 11 Décembre 2022 à la salle polyvalente, repas de midi préparé et livré par le Restaurant « Au Soleil ».

► Vœux du Maire, le Vendredi 06 Janvier 2023 à 20h à la salle polyvalente.

► Les dates des battues de l'Association de Chasse du Piémont, Lot N°03, sont le Dimanche 20 Novembre et 11 Décembre 2022 et le Dimanche 15 Janvier 2023.

► Le FC VALFF prévoit d'organiser un marché de Noël le week-end du 3 et 4 Décembre 2022 autour du Wihr, avec en priorité les exposants et associations du village.

► La maisonnette à l'aire de jeux a été taguée.

► Madame Audrey HATTERER-NOURRY, conseillère municipale, demande la parole, pour exposer quelques points :

- Suite à la fête des voisins Rue Haute, les riverains ont demandé si des travaux étaient prévus par la Commune dans cette Rue -> pas dans le proche avenir.
- Projet d'Ecole sur 1 an : Thème sur l'Alsace, l'école demande si la Commune veut bien récupérer les bricolages faits dans le cadre de ce projet pour embellir le village.
- Danger au passage piéton à l'Ecole, zéro visibilité à cause de l'arbre, proposition de mettre « un bonhomme avec un cartable » ou « une oie avec un cartable » pour avertir les automobilistes que ce passage piéton est fréquenté par les enfants de l'école.

M. Le Maire clôt la séance à 22 h 05.

Pour extrait certifié conforme

Valff, le 13.09.2022

Le Maire,

Germain LUTZ



